



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
 N° 2026/28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 16 h 00,
 Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
 Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
 En lieu ordinaire de ses séances,
 Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
 Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
 et des Familles

Date de la convocation : le 11 juin 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 11	M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. GARNONE,
Présent(s) : 10	M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO
	Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN,
	M. THIRION
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Absent(s) : 00	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
Délibération comportant 5 pages	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
 Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE 2026 PAR LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER Président du CCAS propose au conseil d'administration de renouveler pour 2026 la semaine nationale destinée aux retraités et personnes âgées. Elle se déroulera du 5 au 11 octobre 2026, sous le thème « Relier tous les âges dans des territoires engagés ! ».

Le Président du CCAS soumet aux administrateurs la possibilité de réaliser comme les années précédentes un programme d'activités prises en charge par le CCAS au bénéfice des retraités et personnes âgées.

Les propositions de manifestations pour 2026 sont les suivantes :

- **au choix : une séance de film suivie de la distribution d'un panier goûter ou un goûter avec une animation,**
- **des ateliers seniors :**
 - o **de L'ASEPT PACA, atelier sophrologie (café accueil offert par le CCAS) : point à l'ordre du jour de cette séance délibération n° 2026/25 du 23 juin 2026**
 - o **de la PREVENTION ROUTIERE : 2 ateliers pour un coût global de 700 €**
Le CCAS a réalisé un sondage auprès de seniors connus de ses services. Une présentation des résultats globalisés est réalisée en séance.
Ces ateliers seront suivis d'une collation offerte sur place
 - o **ANGLAIS SENIORS « TEA TIME » : une personne domiciliée sur Carry-le-Rouet et professeur d'anglais souhaite faire du bénévolat au CCAS pour :**
 - 1 – Assurer des missions en faveur du lien social, prévenir la solitude et l'isolement en réalisant des ateliers « TeaTime » pour les seniors de 65 ans en plus.
Cet atelier a pour objectif la réalisation d'un moment de convivialité et de discussion en anglais autour d'un goûter ou d'une collation sur un thème précis, d'atelier d'arts plastiques, de balades à pied, ou autre, en fonction des propositions des participants et des possibilités de réalisation.
Cet atelier est destiné aux seniors qui souhaiteraient entretenir un niveau d'anglais intermédiaire sans pour autant prendre des cours.
 - 2 – Intervenir en appui à l'organisation d'évènements (ex : Semaine Bleue, Repas intergénérationnels, Repas des seniors de fin d'année (Noël), Goûter des seniors de fin d'année (Noël), remise des colis de fin d'année (Noël), divers évènements festifs...)

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur la réalisation d'une convention d'accueil d'une collaboratrice occasionnelle bénévole et son annexe « charte de bénévolat » pour l'atelier « TEA TIME ». La convention serait conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, dans la limite de 3 années sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant échéance, par lettre recommandée avec accusé réception. Elle pourrait faire l'objet d'un avenant modificateur en cas d'adoption de nouvelles modalités.

.../...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_28DEL-DE

Le CCAS peut faire appel à un agent SSIAP lors de différentes activités (séance de cinéma, goûter spectacle).

Le CCAS peut prendre en charge la décoration et les fleurs dont le Foyer Restaurant aurait besoin durant cette semaine.

Les achats pour la réalisation de cette manifestation devront rester dans le cadre du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Le budget prévisionnel des activités et frais annexes pris en charge par le CCAS pour ces manifestations, s'établirait aux environs de 5000 € TTC

La dépense prévisionnelle annoncée est variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants lors des manifestations réalisées lors de la semaine bleue 2026.

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires,

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

DÉCIDE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la gratuité au bénéfice des seniors participant aux manifestations de la « Semaine Bleue 2026 »

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** la prise en charge par le CCAS d'une séance de film au cinéma de Carry-le-Rouet, dont le montant est de 4.50 € (quatre euros et cinquante centimes) par personne.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** la prise en charge d'un panier goûter au bénéfice des participants à la séance de film offerte par le CCAS de Carry-le-Rouet lors de la « Semaine Bleue 2026 ».

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la prise en charge par le CCAS de la décoration et des fleurs dont le Foyer Restaurant Municipal de Carry-le-Rouet aurait besoin durant la « Semaine Bleue 2026 ».

...

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_28DEL-DE

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la prise en charge par le CCAS de deux ateliers de prévention routière pour un coût global de 700 € TTC (sept cents euros).

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la prise en charge par le CCAS d'une collation offerte sur place aux participants des ateliers de prévention routière.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la mise en place des ateliers seniors « Tea Time ».

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE d'adjoindre à l'ordre du jour de cette séance la convention d'accueil d'une collaboratrice occasionnelle bénévole et de son annexe « charte de bénévolat » entre le CCAS de Carry-le-Rouet et la bénévole pour la réalisation de cet atelier.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la présence d'un agent SSIAP lors de la séance de cinéma et de la distribution du panier goûter

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE l'organisation de la « Semaine Bleue 2026 » par le CCAS de Carry-le-Rouet pour un montant prévisionnel global de dépenses aux environs de 5000 € TTC (cinq mille euros).

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_28DEL-DE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que la dépense prévisionnelle annoncée soit variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants lors des manifestations organisées pour la semaine bleue 2026.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires le Conseil d'Administration,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** une délégation de pouvoirs au Président et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS ainsi qu'au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, pour procéder aux commandes et aux paiements nécessaires pour la mise en place des programmes d'activités pour « la Semaine Bleue 2026 » en fonction des critères adoptés par le Conseil d'Administration

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que les dépenses s'inscrivent au budget du CCAS exercice 2026, chapitre 011.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 03 JUL. 2026
Et publication ou notification



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 23 juin 2026

Le Président du C.C.A.S.
René-Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet